



REGLEMENT DE LA RANDONNEE DES 24 HEURES ROLLERS DU MANS 2024

QUI ?

La randonnée des 24h rollers du Mans est organisée par le comité départemental de roller et skateboard de la Sarthe (CDRS72), en liaison avec l'organisation des 24 HEURES ROLLERS DU MANS et la Fédération française de roller et skateboard (FFRS).

La randonnée est **ouverte aux patineurs en rollers et longboards**, licenciés et non licenciés, participant ou non aux 24h rollers du Mans, de préférence aux couleurs de Paris 2024 (rouge, bleu, vert, noir), le jaune étant réservé aux chasubles des staffeurs. Les mineurs, de 14 à 18 ans non révolus, devront être porteurs d'une autorisation parentale ; en-dessous de 14 ans, ils devront être accompagnés d'un adulte responsable.

QUAND ?

Cette randonnée se déroulera le **vendredi 28 juin – briefing obligatoire à 19h45** (information sur le parcours et les règles de sécurité à respecter). Elle ne se substitue pas à la parade du samedi matin maintenue sur le circuit Bugatti.

OU ?

Rendez-vous à l'entrée principale du circuit des 24 heures, place Luigi Chinetti, à côté du Musée de l'automobile. L'arrivée aura lieu au village du circuit après la ligne droite des tribunes. Les personnes qui seront déjà installées au camping trouveront les informations nécessaires sur place.

COMMENT ?

Cette randonnée de 15 km est de niveau BLEU. L'allure en sera modérée mais le parcours impose d'**avoir une maîtrise technique suffisante pour évoluer de façon autonome** au sein de la randonnée car il y aura quelques descentes, des passages sur voies de tramways et des revêtements pouvant parfois présenter quelque difficulté.

SECURITE



- **Le port de protections est vivement recommandé à tous**, quel que soit le niveau, la tête et les poignets au premier chef, également les genoux et les coudes.
- Le parcours restant ouvert à la circulation dans son intégralité, **tous les patineurs devront se conformer strictement aux consignes transmises par les encadrants** ; l'organisation pourra exclure un participant dont le niveau est inadapté ou qui ne respecte pas les consignes données.
- Chaque personne doit **se munir d'un récipient** (gourde, gobelet, bouteille) pour se désaltérer et, le cas échéant, pouvoir se ravitailler en cours de route auprès de l'organisation.
- L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et bénévoles non licenciés.
- En cas de force majeure, intempéries ou toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation annulerait la randonnée.

DROIT A L'IMAGE. Le fait de participer à cette randonnée autorise le CDRS72, l'organisation des 24H ROLLERS DU MANS, la FFRS et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises et exploitées dans le cadre de cet événement.

Ce règlement sera porté à la connaissance des participants par les moyens de communication du CDRS72, de l'organisation des 24H ROLLERS DU MANS, de la FFRS et par affichages au lieu de départ.